

Protection des villages contre l'incendie : on attend toujours



Don Marc Albertini, maire de Ghisoni, a proposé une motion pour demander la révision du PPFENI.



Objectif : créer une véritable barrière de protection des villages - ici celui de San Gavinu - contre les incendies. PHOTOS STEPHANE GAMANT

Objectif : remettre un petit coup de pression. Et tenter de réunir une fois encore autour d'une même table tous les acteurs concernés par cet épineux et récurrent dossier. Pour avancer enfin.

Don-Marc Albertini a proposé à ses collègues délégués communautaires du Fium'Orbu-Castellu une motion pour demander la révision ou l'amendement du Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie (PPFENI). Approuvée à l'unanimité et transmise dans la foulée aux services de l'État. Sans aucun retour pour l'instant. « Je n'en attendais pas et je n'en espère même pas à l'avenir. Cette motion, je l'ai dit, est avant tout symbolique. C'est aussi une manière de rappeler que nous avons déjà rencontré trois préfets, une ministre - N.D.L.R. Jacqueline Gourault - et le directeur général de la Sécurité civile et que nous n'avons pas avancé d'un centimètre depuis »,

énumère et déplore le maire de Ghisoni.

Rappelons que l'interco, depuis plusieurs années maintenant, a fait de la protection passive des villages contre les incendies sa priorité. Des réunions, il y en a eu des dizaines. Des courriers, des articles de presse, des visites de terrain se sont succédés. Cet été ressemble pourtant à tous les autres. Et dans la plupart des villages du Fium'Orbu-Castellu, on croise les doigts. « Rien n'a bougé et si on ne se met pas dans l'illégalité, on ne peut toujours rien faire pour protéger les populations. En tant que personnes publiques, nous n'avons pas le droit d'investir de l'argent sur des parcelles privées. Nous n'avons même pas le droit d'y pénétrer en dehors du périmètre concerné par les obligations légales de débroussaillage, soit 50 mètres autour des habitations. Une distance nettement insuffisante dans des villages entourés de

forêts comme le sont les nôtres », développe Don Marc Albertini.

Les freins juridiques et administratifs sont encore bien là

La solution, il le rappelle, serait d'autoriser, via une déclaration d'utilité publique (DUP), l'intervention des collectivités - communes ou interco - sur les parcelles constituant la ceinture des villages, hameaux ou quartiers habités. Afin d'y créer des zones d'appui à la lutte (Zal) ou des zones de contact. « Si on libère des bandes de 150 à 200 m autour des foyers d'habitation, la défense passive contre les incendies est assurée. Y compris dans les communes entourées de forêts où le feu s'arrêterait puisqu'il n'aurait plus rien à brûler, argumente le maire de Ghisoni qui sait de quoi il parle. Cela mériterait une étude au cas par cas. Mais surtout la levée des freins adminis-

tratifs et juridiques qui nous empêchent d'agir aujourd'hui. »

Même s'il n'a pas beaucoup d'espoir d'y parvenir, le rédacteur de la motion demande au préfet, par la voix du conseil communautaire, la révision ou l'amendement du PPFENI 2013-2022 afin de rendre possible la naissance de zones de contact ou de Zal autour des secteurs habités. « Pour commencer, il faudrait remettre autour de la table tous les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'incendie afin de trouver ensemble les moyens juridiques et financiers pour y parvenir. Les communes pourraient ensuite s'engager à entretenir ces parcelles ou à y impulser l'installation d'agriculteurs. Si nous, nous y parvenons, d'autres territoires de Corse seraient susceptibles de suivre cet exemple. Mais pour ça, il faudrait d'abord qu'on nous entende... », conclut Don Marc Albertini.

ISABELLE VOLPAJOLA